

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

VORANSTRICH FÜR SILICON

LUGATO Professional Siliconvoranstrich 130

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Produit chimique pour la construction, la modernisation et la réparation.

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

LUGATO GmbH & Co. KG

Großer Kamp 1

D-22885 Barsbüttel

N° de téléphone +49 (0)40 694 07-0

N° Fax +49 (0)40 694 07-109 + 110

Service émetteur / téléphone

Départements TS, téléphone : +49 40 694 07-222

e-mail: technik@lugato.de

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

technik@lugato.de

Identification de l'importeur

Adresse

Puag AG

Oberebenstrasse 51

CH-5620 Bremgarten

N° de téléphone +41 41 56 648 88 00 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

N° Fax +41 41 56 648 88 60 (08.00-12.00 + 13.00-17.15)

e-mail: info@puag.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique: Tél.: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Asp. Tox. 1; H304

Eye Irrit. 2; H319

Flam. Liq. 2; H225

Skin Irrit. 2; H315

STOT RE 2; H373

STOT SE 3; H336

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



SGH02



SGH07



SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

éthylbenzène

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser de l'eau, un produit extincteur à sec, de la mousse ou du CO ₂ pour l'extinction.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

Informations relatives à l'étiquetage

Produit classé et étiqueté d'après les Ordonnance sur les produits chimiques (Ochim, RS 813.11).

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation, contient les substances dangereuses listées ci-après.

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires		
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	xylène			
	1330-20-7	Flam. Liq. 3; H226	>= 25,00 - < 50,00	% en poids
	215-535-7	Acute Tox. 4; H312		
	601-022-00-9	Skin Irrit. 2; H315		
	01-2119488216-32	Acute Tox. 4; H332		
2	acétate d'éthyle			

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

	141-78-6 205-500-4 607-022-00-5 01-2119475103-46	EUH066 Eye Irrit. 2; H319 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 3; H336	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
3	éthylbenzène			
	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4 01-2119489370-35	Flam. Liq. 2; H225 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10,00 - < 25,00	% en poids
4	2-méthylpropane-1-ol			
	78-83-1 201-148-0 603-108-00-1 01-2119484609-23	Eye Dam. 1; H318 Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 STOT SE 3; H336	< 2,50	% en poids
5	méthanol			
	67-56-1 200-659-6 603-001-00-X 01-2119392409-28	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H311 Acute Tox. 3; H331 Flam. Liq. 2; H225 STOT SE 1; H370	< 0,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	C	-	-	-

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
3	H373 -; organes de l'ouïe; -

Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA)			
N°	orale	dermale	par inhalation
3			17,8 mg/l
4			19,8 mg/l

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

Laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Appeler immédiatement le médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools; Extincteur à poudre; Dioxyde de carbone; Brouillard d'eau

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Porter un vêtement de protection. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Se référer aux mesures de protection énumérées dans rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Agents oxydants; Acides

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	xylène	1330-20-7	215-535-7		
	2000/39/EC				
	Xylene, mixed isomers, pure				
	VLE (courte durée)	442	mg/m ³	100	ppm
	VLE (8h)	221	mg/m ³	50	ppm
	Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin			
	MAK (SUVA)				
	Xylol (alle Isomeren) / Xylène (tous les isomères)				
	VLE (courte durée)	870	mg/m ³	200	ml/m ³
	VLE (8h)	435	mg/m ³	100	ml/m ³
Remarque/s	H B				
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4		
	2017/164/EU				
	Ethyl acetate				
	VLE (courte durée)	1468	mg/m ³	400	ppm
	VLE (8h)	734	mg/m ³	200	ppm
	MAK (SUVA)				
	Ethylacetat / Acétate d'éthyle				
	VLE (courte durée)	1460	mg/m ³	400	ml/m ³
	VLE (8h)	730	mg/m ³	200	ml/m ³
	Remarque/s	SSC			
3	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4		
	MAK (SUVA)				
	Ethylbenzol / Éthylbenzène				
	VLE (courte durée)	220	mg/m ³	50	ml/m ³
	VLE (8h)	220	mg/m ³	50	ml/m ³
	Remarque/s	H OL B			
	2000/39/EC				
	Ethylbenzene				
	VLE (courte durée)	884	mg/m ³	200	ppm
	VLE (8h)	442	mg/m ³	100	ppm
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur	Skin				
4	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0		
	MAK (SUVA)				
	iso-Butanol / Isobutanol				
	VLE (courte durée)	150	mg/m ³	50	ml/m ³
	VLE (8h)	150	mg/m ³	50	ml/m ³
	Remarque/s	SSC			
5	méthanol	67-56-1	200-659-6		
	2006/15/EC				

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

Methanol				
VLE (8h)	260	mg/m ³	200	ppm
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur		Skin		
MAK (SUVA)				
Methanol / Méthanol				
VLE (courte durée)	520	mg/m ³	400	ml/m ³
VLE (8h)	260	mg/m ³	200	ml/m ³
Remarque/s		H SSC B		

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	xylène			1330-20-7 215-535-7	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	212	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	221	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	442	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	221	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	442	mg/m ³
2	acétate d'éthyle			141-78-6 205-500-4	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	63	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	1468	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	734	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	1468	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	734	mg/m ³
3	éthylbenzène			100-41-4 202-849-4	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	180	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	77	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	293	mg/m ³
4	2-méthylpropane-1-ol			78-83-1 201-148-0	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	310	mg/m ³
5	méthanol			67-56-1 200-659-6	
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	40	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	40	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	260	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	260	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	260	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	260	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	xylène			1330-20-7 215-535-7	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	12,5	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	125	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	65,3	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	260	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	65,3	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	260	mg/m ³
2	acétate d'éthyle			141-78-6 205-500-4	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	4,5	mg/kg/jour

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

	dermale	(chronique) à long terme	systémique	37	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	734	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	367	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	734	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	367	mg/m ³
3	éthylbenzène			100-41-4 202-849-4	
	orale	(chronique) à long terme	local	1,6	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	15	mg/m ³
4	2-méthylpropane-1-ol			78-83-1 201-148-0	
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	55	mg/m ³
5	méthanol			67-56-1 200-659-6	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	8	mg/kg/jour
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	8	mg/kg/jour
	dermale	à court terme (aiguë)	systémique	8	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	8	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	systémique	50	mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	50	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	50	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	50	mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	xylène		1330-20-7 215-535-7
	Eau	eau douce	0,327 mg/L
	Eau	eau marine	0,327 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	12,46 mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	12,46 mg/kg
	sol	-	2,31 mg/kg
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	6,58 mg/L
2	acétate d'éthyle		141-78-6 205-500-4
	Eau	eau douce	0,24 mg/L
	Eau	eau marine	0,024 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	1,65 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,15 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,115 mg/kg poids sec
	sol	-	0,148 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	650 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	200 mg/kg
3	éthylbenzène		100-41-4 202-849-4
	Eau	eau douce	0,1 mg/L
	Eau	eau marine	0,01 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,1 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	13,7 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	1,37 mg/kg poids sec
	sol	-	2,68 mg/kg poids sec

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	9,6	mg/L
	empoisonnement secondaire	Oiseau	0,02	mg/kg nourriture
4	2-méthylpropane-1-ol		78-83-1 201-148-0	
	Eau	eau douce	0,4	mg/L
	Eau	eau marine	0,04	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	11	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	1,56	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	0,152	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	0,076	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L
5	méthanol		67-56-1 200-659-6	
	Eau	eau douce	20,80	mg/L
	Eau	eau marine	2,08	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	77,00	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	7,70	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	100	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	100,00	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Appareil de protection respiratoire: filtre anti-gaz A

Couleur d'identification: brun

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	butyl-caoutchouc		
Épaisseur du matériel	>=	0,5	mm
Temps de passage	>	240	min

Divers

Vêtement de protection léger

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation			
liquide			
Etat/Couleur			
liquide			
limpide			
Odeur			
caractéristique			
pH			
Donnée non disponible.			
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur	76	°C	
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	2	°C	
Température d'inflammation			
Valeur	315	°C	
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Valeur	100	hPa	
Température de référence	20	°C	
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	1,105	g/cm ³	
Température de référence	20	°C	
Solubilité dans l'eau			
Remarque/s	non miscible		
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow		6,8	
Température de référence		25	°C
Source		ECHA	
2	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

log Pow		3,6
Méthode	EU Method A.8	
Source	ECHA	
3	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1 201-148-0
log Pow		0,31
Méthode	calculés	
Source	ECHA	

Viscosité			
Valeur	env.	30	mPa*s
Température de référence		20	°C
Type	dynamique		

Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations			
Donnée non disponible.			

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Agents d'oxydation; Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	VORANSTRICH FÜR SILICON LUGATO Professional Siliconvoranstrich 130
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA orale > 2000 mg/kg).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
DL50	>	4000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	5600	mg/kg de poids corporel

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

Espèces	rat	corporel	
Source	ECHA		
3	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
DL50	env.	3500	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
4	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
DL50	>	2830	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
1	VORANSTRICH FÜR SILICON LUGATO Professional Siliconvoranstrich 130
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).

Toxicité dermale aiguë

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
DL50	>	20000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
2	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
DL50	env.	3500	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	ECHA		
3	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)

N°	Nom du produit
1	VORANSTRICH FÜR SILICON LUGATO Professional Siliconvoranstrich 130
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
CL50		17,8	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

Source	ECHA
2 2-méthylpropane-1-ol	78-83-1 201-148-0
CL50	> 18,8 mg/l
Durée d'exposition	6 h
Etat d'agrégation	Vapeur
Espèces	rat
Source	ECHA

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
Durée d'exposition		24	h
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
Durée d'exposition		24	h
Espèces	lapin		
Méthode	USFDA Code of Federal Regulations Title 16, Section 1500.41		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
Espèces	lapin		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
3	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
Durée d'exposition		24	h
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	Effets irréversibles sur les yeux		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
2	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

Voie d'exposition	Peau
Méthode	QSAR
Source	ECHA
Évaluation	non sensibilisant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible.

Cancérogénicité

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
	Organe cible	organes de l'ouïe	
	Source	ECHA	

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

L'inhalation des vapeurs du produit peut causer des maux de tête, la somnolence et l'étourdissement. Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations et le dégraissage. Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
	CL50	2,6	mg/l
	Durée d'exposition	96	h
	Espèces	Oncorhynchus mykiss	
	Méthode	OCDE 203	
	Source	ECHA	
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
	CL50	230	mg/l
	Durée d'exposition	96	h
	Espèces	Pimephales promelas	
	Source	ECHA	
3	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
	CL50	4,2	mg/l
	Durée d'exposition	96	h
	Espèces	Oncorhynchus mykiss	
	Méthode	OCDE 203	
	Source	ECHA	
4	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

CL50	1430	mg/l
Durée d'exposition	96	h
Espèces	Pimephales promelas	
Source	ECHA	

Toxicité sur les poissons (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
CE50		1350	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
2	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
CE50	1,8	- 2,4	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		
3	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
CE50		1100	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia pulex		
Méthode	ASTM Standard E 729-80		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
NOELR		0,96	mg/l
Durée d'exposition		7	jour(s)
Espèces	Ceriodaphnia dubia		
Source	ECHA		
2	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
NOEC		20	mg/l
Durée d'exposition		21	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
CE50		3,6	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Source	ECHA		
2	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
CE50		593	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
----	------------------------------	--------	-------

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

1	xylène	1330-20-7	215-535-7
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur		87,8	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		
3	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
Type	BOD/COD		
Valeur		70	- 80 %
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 D		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	xylène	1330-20-7	215-535-7
FBC		7,4	- 18,5
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
2	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
FBC			1
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Source	ECHA		

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4
log Pow			6,8
Température de référence			25 °C
Source	ECHA		
2	éthylbenzène	100-41-4	202-849-4
log Pow			3,6
Méthode	EU Method A.8		
Source	ECHA		
3	2-méthylpropane-1-ol	78-83-1	201-148-0
log Pow			0,31
Méthode	calculés		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets. Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Classe	3
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
N° d'identification de danger	33
Numéro ONU	UN1263
Nom technique	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES
Disposition spéciale 640	640D
Code de restriction en tunnels	D/E
Étiquette	3

14.2 Transport IMDG

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1263
Nom et description	PAINT RELATED MATERIAL
EmS	F-E, S-E
Étiquettes	3

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	3
Groupe d'emballage	II
Numéro ONU	UN1263
Nom et description	Paint related material
Étiquettes	3

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 . N° 3, 40

le produit contient le(s) suivant(es) substance(s), auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	méthanol	67-56-1	200-659-6	69

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger : P5b

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

C	Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
---	---

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : VORANSTRICH FÜR SILICON

Version actuelle: 5.2.0, établi le: 19.10.2021

Version remplacée: 5.1.0, établi le: 25.05.2020

Région: CH

explicite préalable de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 19739